

BAFA des PARENTS & accompagnement de l'enfant

la parentalité

est une compétence qui se construit,
se soutient et s'accompagne, sans modèle unique.

LIEU DE FORMATION
MANOSQUE – MAP LES ALIZIERS (04)



Appelez-nous pour plus d'infos

06 83 18 14 49

JUIN | BAFA Formation générale

2 X 5 jours en externat
Du 01 au 05 et du 08 au 12 juin 2026

DATES au choix | STAGES PRATIQUES*

Pour l'expérimentation des acquis
& valider la 2nd partie du BAFA

SEPTEMBRE | CERTIFICATIONS

En option, possibilité de passer
Les certifications VRL, VHSS et PSC

NOVEMBRE | APPRO «Petite enfance»

6 jours en externat
Les 26 au 27 novembre et du
30 novembre au 03 décembre 2026

UN PARCOURS UNIQUE EN FRANCE

Le programme «BAFA des parents», est pensé pour permettre aux parents de se former à l'animation tout en restant pleinement acteurs de leur rôle éducatif.

Ce dispositif original articule formation BAFA et temps pédagogiques adaptées aux réalités familiales. Il permet d'acquérir de nouvelles compétences tout en valorisant l'expérience parentale, et le libre pouvoir d'agir.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Travail en équipe et posture professionnelle
- Organisation et gestion du quotidien
- Communication et écoute active
- Gestion de la dynamiques des groupes
- Mobiliser des solutions adaptées
- Identifier, réguler et gérer les émotions
- S'affirmer avec confiance et respect



INSCRIPTION
www.lebafacitoyen.com



TARIF & AIDES
Valeur réelle : 1540 €
Prix réglé par le bénéficiaire : 50 €



LE STAGE PRATIQUE

CADRE GÉNÉRAL

Le stage pratique fait partie intégrante de la formation BAFA et il peut être rémunéré.
Il se déroule obligatoirement, en France, dans un ACM (accueil collectif de mineurs) déclaré.



DURÉE DU STAGE

Durée totale minimale = **14 jours effectifs**.

Réalisables en une ou deux périodes maximum.

Si le stage est réalisé en 2 périodes, chaque période doit durer au minimum 4 jours.

(ex : 4 jours + 10 j. ou 5 j. + 9 j. / 6 j. + 8 j. / 7 j. + 7 j.)



LIEUX POSSIBLES

Séjour de vacances : (Colonie de vacances / scoutisme)

Accueil de loisirs : (Centre aéré, temps méridien, avant et après l'école...)

- Accueil de loisirs extracolaire (Vacances de février, d'avril, d'été, d'octobre).

- Accueil de loisirs périscolaire* (dans une limite maximale de 6 jours de stage).



RÈGLE DES DEMI-JOURNÉES

1 jour effectif = au minimum 6 heures de stage.

Ce jour peut être découpé en 2 demi-journées.

1 demi-journée effective = au minimum 3 heures consécutives.

(ex : 4 demi-journées de 3 heures = 2 jours effectifs.)

Cas particulier du périscolaire

En périscolaire, il est aussi possible de valider des demi-journées (12 demi-journées max)

Avec la règle : d'avoir réalisé au moins 3 heures dans la journée pour valider 1/2 journée.

* l'Accueil de loisirs périscolaire

C'est l'accueil organisé les jours d'école, en dehors du temps scolaire obligatoire.

(Accueil du matin / accueil du soir / Pendant la pause méridienne, lorsque l'accueil est déclaré comme tel).

